

224C2563
FR0000127771-FS0909

5 décembre 2024

Déclarations de franchissements de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELE QUE LA PRESENTE DECLARATION EST ETABLIE SOUS LA RESPONSABILITE DU DECLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VERIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUEES.

VIVENDI SE
(Euronext Paris)

1. Par courrier reçu le 4 décembre 2024, la société JP Morgan Chase & Co. (C/o CT Corporation, 1209 Orange Street, Wilmington, Etats-Unis) a déclaré avoir franchi indirectement en hausse, le 29 novembre 2024, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société VIVENDI SE et détenir, à cette date, indirectement par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, 54 557 932 actions VIVENDI SE représentant autant de droits de vote, soit 5,30% du capital et 5,14% des droits de vote de cette société¹, répartis comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
JP Morgan Securities LLC	893 368	0,09	893 368	0,08
JP Morgan Securities plc	50 841 874	4,94	50 841 874	4,79
JP Morgan Chase Bank, National Association	2 822 690	0,27	2 822 690	0,27
Total JP Morgan Chase & Co.	54 557 932	5,30	54 557 932	5,14

Ce franchissement de seuil résulte d'une acquisition d'actions VIVENDI SE sur le marché et d'une augmentation du nombre d'actions VIVENDI SE détenues par assimilation.

Au titre de l'article L. 233-9 I, 4° du code de commerce et de l'article 223-14 IV du règlement général :

- la société JP Morgan Securities LLC a précisé détenir 786 669 actions VIVENDI SE (prises en compte au premier alinéa) dont (i) 699 388 actions VIVENDI SE résultant de la conclusion d'un contrat avec un tiers (propriétaire desdites actions) conférant le droit à la société JP Morgan Securities LLC de rappeler lesdites actions à tout moment, et (ii) 87 281 actions VIVENDI SE au titre d'un contrat de « *right of use over ADR* » portant sur autant d'actions et lui permettant d'utiliser à tout moment les actions visées par le contrat ; et
- la société JP Morgan Securities plc a précisé détenir 2 846 344 actions VIVENDI SE (prises en compte au premier alinéa) résultant de la conclusion d'un contrat avec un tiers (propriétaire desdites actions) conférant le droit à la société JP Morgan Securities LLC de rappeler lesdites actions à tout moment.

En outre, au titre de l'article L. 233-9 I, 4° bis du code de commerce et de l'article 223-14 IV et V du règlement général, la société JP Morgan Securities plc a précisé détenir 20 544 155 actions VIVENDI SE (prises en compte au premier alinéa) dont (i) 10 544 155 actions VIVENDI SE résultant de la détention de 21 contrats « *cash-settled equity swap* » à dénouement en espèces, exerçables entre le 5 décembre 2024 et le 4 décembre 2029² et (ii) 10 000 000 actions

¹ Sur la base d'un capital composé de 1 029 918 125 actions représentant 1 061 217 225 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

² Sur la base d'un delta de 1.

VIVENDI SE résultant de la détention de contrats « *cash-settled futures* » à dénouement en espèces, exerçables jusqu'au 19 décembre 2024².

2. Par le même courrier, la société JP Morgan Chase & Co. (C/o CT Corporation, 1209 Orange Street, Wilmington, Etats-Unis) a déclaré avoir franchi indirectement en baisse, le 2 décembre 2024, le seuil de 5% des droits de vote de la société VIVENDI SE et détenir indirectement par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, 52 270 488 actions VIVENDI SE représentant autant de droits de vote, soit 5,08% du capital et 4,93% des droits de vote de cette société¹, répartis comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
JP Morgan Securities LLC	887 184	0,09	887 184	0,08
JP Morgan Securities plc	48 388 360	4,70	48 388 360	4,56
JP Morgan Chase Bank, National Association	2 994 944	0,29	2 994 944	0,28
Total JP Morgan Chase & Co.	52 270 488	5,08	52 270 488	4,93

Ce franchissement de seuil résulte d'une cession d'actions VIVENDI SE hors marché et d'une diminution du nombre d'actions VIVENDI SE détenues par assimilation.

Au titre de l'article L. 233-9 I, 4° du code de commerce et de l'article 223-14 IV du règlement général :

- la société JP Morgan Securities LLC a précisé détenir 779 185 actions VIVENDI SE (prises en compte au premier alinéa) dont (i) 693 088 actions VIVENDI SE résultant de la conclusion d'un contrat avec un tiers (propriétaire desdites actions) conférant le droit à la société JP Morgan Securities LLC de rappeler lesdites actions à tout moment, et (ii) 86 097 actions VIVENDI SE au titre d'un contrat de « *right of use over ADR* » portant sur autant d'actions et lui permettant d'utiliser à tout moment les actions visées par le contrat ; et
- la société JP Morgan Securities plc a précisé détenir a précisé détenir 2 909 866 actions VIVENDI SE (prises en compte au premier alinéa) résultant de la conclusion d'un contrat avec un tiers (propriétaire desdites actions) conférant le droit à la société JP Morgan Securities LLC de rappeler lesdites actions à tout moment.

En outre, au titre de l'article L. 233-9 I, 4° bis du code de commerce et de l'article 223-14 IV et V du règlement général, la société JP Morgan Securities plc a précisé détenir 20 586 100 actions VIVENDI SE (prises en compte au premier alinéa) dont (i) 10 586 100 actions VIVENDI SE résultant de la détention de 21 contrats « *cash-settled equity swap* » à dénouement en espèces, exerçables entre le 5 décembre 2024 et le 4 décembre 2029² et (ii) 10 000 000 actions VIVENDI SE résultant de la détention de contrats « *cash-settled futures* » à dénouement en espèces, exerçables jusqu'au 19 décembre 2024².